

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la consultation relative à l'élaboration du PLU de Saint Victor de Buthon, et en réponse à votre courrier du 22 juin 2010, j'ai l'honneur de vous apporter les éléments d'informations suivants :

Motif du rejet: A l'issue du jugement des propositions selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation, votre offre n'a pu être retenue car elle n'est pas économiquement la plus avantageuse pour le maître d'ouvrage.

Je vous rappelle que les critères étaient les suivants:

- Pertinence de la méthodologie proposée (coefficient de pondération 40%)
- Prix global des sept documents (coefficient de pondération 30%)
- Composition de l'équipe et qualité des références proposées (coefficient de pondération 30%)

Le tableau ci-dessous fait état du classement final après audition des candidats.

Bureaux d'études	Note critère 1	Note critère 2	Note critère 3	Note finale	Classement après audition
N°1 : En Perspective	4,2	6,4	4,5	15,1	1
N°2 : Thierry Gilson	4,2	6,4	4,2	14,8	2
N°3 : Architour	4,5	6,4	3,9	14,8	2

Nom de l'entreprise retenue: En Perspective

Montant de l'offre retenue: 26 500 € ht

S'agissant d'une procédure adaptée, et conformément à l'article 28 du code des marchés publics, il n'a pas été mis en place de commission d'appel d'offres,

En vous remerciant une fois encore d'avoir participé à cette consultation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.